

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU MARDI 19 MARS 2019**

Participation séjours été 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une participation de 6€/jour/enfant pour les enfants domiciliés sur la commune et partant en séjour au cours de l'été 2019.

Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche

Suite à la fusion des communes de SAINT BARBANT, THIAT, BUSSIERE POITEVINE et DARNAC et représentées par nouvelle commune de Val d'Oire et Gartempe,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, accepte la modification des statuts de la CCHLeM qui en découle.

Programme de voirie 2019 – convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SYGESBEM

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SYGESBEM pour le programme de voirie 2019.

Demandes de subventions diverses

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subventions à

- Association Ligue des Droits de l'Homme section Haute-Vienne
- Association des conciliateurs de Justice
- Association des Lieutenants de Louveterie de la Haute-Vienne

Organisation d'un feu d'artifice

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'organiser un feu d'artifice le samedi 20 juillet 2019 et de confier cette prestation à AUTERIE ARTIFICES pour un montant de 2 000 € TTC

Demande de subvention CTD – installation de volets roulants à la mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'installer de nouveaux volets roulants à la mairie pour un montant total des travaux estimés à 10 194 € HT soit 12 232.80 € TTC
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des CTD

Avenant à la convention d'assistance technique départementale dans le domaine de l'assainissement collectif

L'assemblée départementale qui assure pour le compte de la commune, la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, a décidé de transférer ce service à l'Agence Technique Départementale (ATEC) au 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer un avenant tripartite à la convention.

Convention fourrière avec la SPA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention fourrière avec la SPA pour l'année 2019 concernant la prise en charge des animaux domestiques trouvés sur le territoire. La cotisation est inchangée et s'élève à 0.63 €/habitant.

Organisation d'une soirée citoyenne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'organiser une soirée citoyenne le vendredi 24 mai 2019 à 18h30 au stade municipal ou au foyer-club en cas de mauvais temps.

Approbation des comptes de gestion du receveur – année 2018

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Receveur et visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2018 du budget assainissement

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions et, après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget assainissement, considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	- 17 808.33 €
<u>Restes à réaliser au 31.12.2018</u>	
Dépenses d'investissement	14 332.00 €
Besoin de financement total de la section d'investissement	32 140.33 €
<u>Résultat de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat de l'exercice	33 730.21 €
Résultat antérieur (excédent reporté)	0.00 €

TOTAL A AFFECTER	33 730.21 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	32 140.33 €
2 – affectation complémentaire en réserves (c/1068 du budget 2019)	0.00 €
3 – reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019 (c/002)	1 589.88 €

TOTAL	33 730.21 €

Affectation des résultats 2018 du budget principal

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions et, après avoir entendu ce jour, le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal, considérant les éléments suivants :

Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	182 159.58 €
Rappel du solde des restes à réaliser	131 441.00 €
<u>Résultat de fonctionnement à affecter</u>	
Résultat de l'exercice	100 009.16 €
Résultat antérieur (excédent reporté)	427 175.07 €

TOTAL A AFFECTER	527 184.23 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	131 441.00 €
2 – affectation complémentaire en réserves (c/1068 du budget 2019)	48 498.00 €
3 – reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget 2019 (c/002)	347 245.23 €

TOTAL	527 184.23 €

Service public d'assainissement – surtaxe communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, à compter du 1^{er} juillet 2019, fixe le montant de la surtaxe communale d'assainissement, pour les abonnés raccordés ou raccordables aux réseaux publics d'assainissement de la commune de PEYRAT DE BELLAC à :

- Partie fixe : 55 € par compteur
- Partie variable : 1.69 €/m3 d'eau consommée

Vote des 3 taxes directes locales – année 2019

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des 3 taxes directes locales comme suit :

- | | | | |
|--------------------------|---------|--------------------|-----------|
| • Taxe d'habitation | 11.97 % | soit un produit de | 161 595 € |
| • Taxe foncière bâti | 15.97 % | soit un produit de | 144 481 € |
| • Taxe foncière non bâti | 55.88 % | soit un produit de | 50 571 € |

Ce qui représente un produit total de 356 647 €

Budget 2019 – service public d'assainissement

Après avoir décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 2018, le conseil municipal, vote, par 13 voix pour et 2 abstentions, le budget assainissement pour l'année 2019 :

- 67 133 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 124 874 € en dépenses et recettes d'investissement

Budget principal 2019

Après avoir décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 2018, le conseil municipal, vote, par 13 voix pour et 2 abstentions, le budget principal pour l'année 2019 :

- 911 837 € en dépenses et recettes de fonctionnement
- 543 441 € en dépenses et recettes d'investissement

Mme le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 19 mars 2019 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 21 janvier 2019 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du C.G.C.T.

Le Maire,
M. FREDAGUE-POUPON